

**Objet :** *RS - Attribution de marchés de travaux pour le réaménagement de l'avenue de Chambéry sur la commune de Saint-Alban-Leysse*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

*Aillon-le-Jeune*

*Aillon-le-Vieux*

*Arith*

*Barberaz*

Arthur Boix-Neveu

*Barby*

*Bassens*

*Bellecombe-en-Bauges*

Eric Delhommeau

*Challes-les-Eaux*

*Chambéry*

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

*Cognin*

*Curienne*

*Doucy-en-Bauges*

*Ecole*

Hervé Ferroud-Plattet

*Jacob-Bellecombette*

Brigitte Bochaton

*Jarsy*

Pierre Duperier

*La Compôte*

*La Motte-en-Bauges*

Damien Regairaz

*La Motte-Servolex*

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

*La Ravoire*

*La Thuile*

Jean-François Poitou

*Le Châtelard*

*Le Noyer*

*Les Déserts*

*Lescheraines*

*Montagnole*

Jean-Maurice Venturini

*Puygros*

*Saint-Alban-Leysse*

Michel Dyen

*Saint-Baldoph*

Valentin Hachet

*Saint-Cassin*

Jocelyne Gougou

*Saint-François de Sales*

Maryse Fabre

*Saint-Jean-d'Arvey*

Christian Berthomier

*Saint-Jeoire-Prieuré*

Jean-Marc Léoutre

*Saint-Sulpice*

Marcel Ferrari

*Sainte-Reine*

*Sonnaz*

Daniel Rochaix

*Thoiry*

*Vérel-Pragondran*

*Vimines*

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffinat - Thierry Tournier

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 190-25

objet **RS - Attribution de marchés de travaux pour le réaménagement de l'avenue de Chambéry sur la commune de Saint-Alban-Leysse**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue de Chambéry sur la commune de Saint-Alban-Leysse, le projet de la présente attribution prévoit les aménagements suivants :

- création d'une piste cyclable chemin des Glières et route de Plainpalais,
- suppression du carrefour à feux de l'intersection rue du Marocaz / avenue de Chambéry,
- création d'un carrefour tournant au niveau de l'intersection route de Plainpalais / chemin des Glières / avenue de Chambéry,
- mise en sens unique de la rue du Marocaz pour permettre la création d'une piste cyclable bidirectionnelle,
- continuité des voies réservées aux transports en commun,
- désimperméabilisation des sols pour la gestion des eaux pluviales par infiltration,
- création d'espaces plantés et arborés.

La consultation des entreprises s'est déroulée selon une procédure adaptée pour réaliser l'ensemble des travaux, avec une date de remise des offres fixée au 24 octobre 2025.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis comme suit :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2025 a émis les avis suivants :

- lot 2 (signalisation lumineuse tricolore et éclairage public) : attribué au groupement d'entreprises Biaelec-Seb / Citeos pour un montant estimé de 59 182,50 € HT,
- lot 3 (aménagements paysagers) : attribué à l'entreprise Cholat pour un montant estimé de 124 684,30 € HT.

Une seule offre ayant été déposée pour le lot 1, la procédure de consultation a été déclarée sans suite pour être relancée pour une attribution ultérieure.

Enfin, il est proposé de solliciter des subventions les plus élevées possible auprès du Département au titre des aménagements cyclables et auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et les demandes de subventions,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2025,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 31 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions, décide :**

**Article 1 : d'attribuer** les marchés relatifs aux travaux de réaménagement de l'avenue de Chambéry sur la commune de Saint-Alban-Leysse au groupement d'entreprises Biaelec-Seb / Citeos pour le lot 2, et à l'entreprise Cholat pour le lot 3, comme indiqué ci-dessus,

**Article 2 : de solliciter** le Département de la Savoie pour une subvention la plus élevée possible au titre des aménagements cyclables,

**Article 3 : de solliciter** l'Etat pour une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de soutien à l'investissement local,

**Article 4 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

**Article 5 : de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **190-25**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de marchés de travaux pour le réaménagement de l'avenue de Chambéry sur la commune de Saint-Alban-Leyse
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	CCTP - lot 1, CCTP lot 2, CCTP lot 3

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34805H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34805H1

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025